

140 31 JUL. 2020



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
des Sports

D-2. 23622

Le Directeur des Sports

Paris, le

30 JUL. 2020

Monsieur le président,

Dans votre courrier du 28 juillet 2020 adressé à Madame la ministre des sports, vous l'informez que les fédérations françaises de Basket-ball, Handball et Volleyball ont décidé de rendre obligatoire la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de ces disciplines pour tout renouvellement de licence pour la saison sportive 2020-2021, en raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19.

Vous faites référence aux dispositions de l'article L. 231-5 du code du sport (« *les fédérations sportives veillent à la santé de leurs licenciés et prennent à cet effet les dispositions nécessaires, notamment en ce qui concerne les programmes d'entraînement et le calendrier des compétitions et manifestations sportives qu'elles organisent ou qu'elles autorisent.* ») pour justifier de cette mesure. Or une analyse juridique montre que ces dispositions ne permettent pas de déroger aux articles L.231-2 et D. 231-1-3 qui fixent la fréquence de production d'un certificat médical pour le renouvellement de la licence.

Cette mesure ne peut donc revêtir un caractère obligatoire mais, si vous le jugez nécessaire, il vous appartient de la présenter comme une recommandation en concordance avec celles énoncées dans le guide sanitaire et médical à destination de l'ensemble des sportifs réalisé par le ministère des sports et validé par le ministère de la santé.

(<http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidesanitaireetmedical.pdf>).

Le refus d'un(e) licencié(e) de respecter cette recommandation ne peut en aucun cas servir de motif au non-renouvellement de la licence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

M. Eric TANGUY
Président
Fédération française de Volley-ball
17 rue Georges Clémenceau
94607 CHOISY-LE-ROI CEDEX

Pour le directeur des sports
Le sous-directeur du pilotage
des réseaux du sport

Marc LE MERCIER

95 avenue de France – 75650 PARIS CEDEX 13
Téléphone : 01 40 56 60 00